

Lille, le 3 Avril 2020

A Monsieur le Préfet du département du Nord

Monsieur le Préfet,

S'appuyant sur le témoignage d'un grand nombre de salariés, sur des interpellations de directions d'entreprises et sur les contacts que nous entretenons avec les syndicats et les sections syndicales des entreprises, des services et des administrations, notre analyse de la situation nous conduit à revenir de nouveau et avec force vers vous.

Alors que le nombre de décès dus au COVID19 recensés (avec toutes les réserves que contient cet adjectif puisque le gouvernement ne comptabilise que les **décès directs en milieu hospitalier**) augmente de manière exponentielle sur tout le territoire national, alors que, saturés, les hôpitaux publics sont, de leur propre aveu, à la limite de la rupture, alors que notre département ne compte que 225 lits de réanimation soit 1 pour 11500 habitants, le gouvernement a promulgué, en catimini, un décret qui met fin à la réquisition des masques importés de l'étranger. Ainsi l'article 12 partie III du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire stipule :

*« Les dispositions du I et du II [les réquisitions ndlr] ne sont applicables qu'aux stocks de masques déjà présents sur le territoire national et aux masques produits sur celui-ci. Des stocks de masques importés peuvent toutefois donner lieu à réquisition totale ou partielle jusqu'au 31 mai 2020, par arrêté du ministre chargé de la santé, au-delà d'un seuil de cinq millions d'unités par trimestre par personne morale. Le silence gardé par ce ministre plus de soixante-douze heures après réception d'une demande d'importation adressée par cette personne ou l'importateur fait obstacle à la réquisition. »*

Ainsi, les entreprises des secteurs non essentiels ont donc désormais le droit d'acheter à l'étranger et d'accaparer un élément de protection indispensable, dont les hôpitaux et les salariés des activités de première nécessité manquent cruellement, afin de continuer à faire tourner leurs unités de production sans même demander d'autorisation puisqu'il suffit que le ministre se taise ! De fait, le gouvernement crée une concurrence et met en danger les travailleurs de première ligne tant du public que du privé. Pour l'Union départementale des syndicats CGT du Nord, l'Etat doit garder le monopole de la production, de l'achat et de la distribution des masques.

L'Union départementale des syndicats CGT du Nord, affirme que tous ceux qui ne luttent pas contre la pandémie la favorisent et que tous ceux qui favorisent la pandémie aggravent la crise économique et compromettent la reprise.

En autorisant insidieusement les entreprises non essentielles à continuer d'engranger de l'argent, en maintenant leurs activités au détriment de la santé et de la vie des salariés et de leurs familles, le gouvernement porte la lourde responsabilité de l'aggravation de la crise sanitaire et de la crise économique et sociale.

Le moment venu, le gouvernement et ses représentants à tous niveaux en territoire, devront répondre de leur responsabilité dans une catastrophe sanitaire, économique et sociale amplifiée par une gestion de crise tournée vers la seule satisfaction des revendications et desiderata patronaux, par le laminage des services publics et la destruction de l'hôpital public durant trente années de politique néolibérale toute entière vouée aux intérêts du capital financier.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, l'Union départementale des syndicats CGT du Nord vous demande un **rencontre physique** (pourquoi en serait-il autrement alors que gouvernement et patronat intimement l'ordre aux salariés d'aller travailler et que le confinement ne concerne que leur temps de repos) autour des revendications suivantes :

- L'arrêt de toute production non essentielle et non vitale avec maintien de salaire à 100% pris en charge par le patronat qui en a largement les moyens.
- Le rétablissement immédiat de l'ISF
- La saisie des capitaux « optimisés » dans les paradis fiscaux (pour rappel 100 milliards)
- L'embauche de personnels de santé et la réouverture des lits supprimés
- L'assurance de soins pour tous les malades quelle que soit leur âge ou leur situation

- La dotation rapide des hôpitaux en matériel lourd (respirateurs artificiels)
- L'annulation de la dette des hôpitaux, fruit de la politique néolibérale de ces dix dernières années.
- La réquisition des hôpitaux et cliniques privées à but lucratif
- La nationalisation sous contrôle des salariés et des populations des secteurs clés telle que l'industrie pharmaceutique a minima.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre indéfectible attachement à la défense et à la préservation des intérêts et de la vie des travailleurs.

Pour l'Union départementale des syndicats CGT du Nord

Le Secrétaire général

Jean-Paul Delescaut,

